



Monsieur le Directeur Territorial de la Moselle,

Les professionnels de la direction territoriale de la Moselle, représentés par les syndicats FO Justice, CFDT Interco Justice et le SNPES-PJJ/FSU, ont été informés, par mail de la directrice de l'EPEI daté du 9 janvier 2024 de « *l'organisation actée concernant le fonctionnement de l'Uehc et la Mehd à compter du 1^{er} Janvier 2024* », à savoir la nomination d'une RUE sur la MEHD de Metz.

Ce poste a été offert à une professionnelle contractuelle, en poste de Mai 2023 à décembre 2023 sur la fonction de RUE sur l'UEHC de Metz.

Il est d'usage sur le territoire de la Moselle de procéder à un appel d'offre à destination de l'ensemble des salariés PJJ avant toute attribution de poste, en dehors des procédures normales de mobilité. Pour mémoire, concernant le dernier recrutement pour exercer la fonction de RUE à l'UEHC de Metz, un appel d'offre a eu lieu et le recrutement s'est fait en toute transparence.

Nous constatons aujourd'hui qu'aucune information n'a été portée à la connaissance des services et donc des professionnels pour attribuer ce nouveau poste.

Les organisations syndicales questionnent le directeur territorial de la Moselle quant à la gestion des ressources humaines exercée sans aucune transparence ni concertation au sein de l'EPEI.

En préalable, une interrogation :

- **Sur quoi repose le fondement de la création d'un poste de RUE sur une unité qui n'existe pas, avec une activité de 12 jeunes suivis et deux éducateurs à temps complet ?** Pour rappel cette fonction a toujours été assurée par le RUE de l'UEHC en poste s'agissant d'une « mission d'hébergement diversifiée ». La création d'une UEHD n'étant pas prévue avant 2025 !

D'autres constats amenant des questions des professionnels du territoire :

- Comment expliquer que sur la même période (décembre/janvier 2024) : un poste d'éducatrice affectée à la MEHD a été déplacé sur l'UEHC, un mouvement d'un éducateur de l'UEHC sur l'UEAJ de Metz a eu lieu en Janvier 2024 ? Quelles sont les explications données à ces mouvements internes ?
Là encore, aucune information ni concertation n'a été mise en place sur aucun des postes par la directrice de l'EPEI.
- Pour ce qui concerne notre collègue éducatrice contractuelle à la MEHD ; le poste a été subitement supprimé, transféré à l'UEHC avec une promesse de retour rapide sur la MEHD (dès le recrutement d'un éducateur sur le foyer) ! Cette pratique génère d'une part une instabilité pour les deux équipes (UEHC et MEHD) ainsi que pour notre collègue et d'autre part des ruptures dans l'accompagnement éducatif préjudiciables pour le public accueilli et pour les familles. Là également, un appel d'offre sur ce poste d'éducateur à la MEHD « s'il est à nouveau attribué » doit être proposé à l'ensemble des professionnels en premier lieu de l'EPEI de Metz,
- Un RUE titulaire de l'Uehc a pris ses fonctions en septembre 2023 !

- La gestion des ressources humaines sur l'établissement EPEI manque de clarté. Est-ce une nouvelle pratique validée par la direction territoriale ?
- De nombreux professionnels du territoire chefs de service éducatifs et/ou éducateurs titulaires pourraient être intéressés par ces différentes fonctions. Force est de constater qu'ils ont tous été privés d'une opportunité de mobilité voire de progression de carrière ! Un appel d'offre est une procédure transparente et équitable !

Cette gestion complètement arbitraire des ressources humaines provoque beaucoup d'insatisfaction, de questionnements et génère de l'iniquité !

Les organisations syndicales signataires de ce courrier et représentant les professionnels de la PJJ Moselle sont dans l'attente de réponses et d'explications et sollicitent une audience auprès du directeur territorial.

Le 19 Janvier 2024

Le bureau régional FO PJJ Justice,
Le bureau territorial du SNPES-PJJ/FSU,
Le syndicat CFDT INTERCO Justice 54

Copie transmise à Madame CASANOVA, Directrice interrégionale PJJ Grand Est.